

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MAI 2019**

Délibération
n° 2019.05.059.B

**Redevance des
Ordures Ménagères
Résiduelles (REOM) :**
annulation d'une
créance pour
situation particulière

LE SEIZE MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 mai 2019**

Secrétaire de séance : Michel BUISSON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2019

**DELIBERATION
N° 2019.05.059.B**

DECHETS

Rapporteur : Monsieur DEZIER

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (REOM) : ANNULATION D'UNE CREANCE POUR SITUATION PARTICULIERE

Sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud, la fiscalité déchets des ménages était perçue, jusqu'à fin 2017, sous la forme d'une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.). Dans le cadre de l'instruction des paiements par GrandAngoulême, un usager a sollicité officiellement la collectivité pour une remise gracieuse, en raison des difficultés particulières qu'il rencontre.

Il s'agit d'une personne demeurant 13 route de l'Eglise à Claix, qui est au chômage, en fin de droits, faisant face à des difficultés financières. Cette personne doit, pour l'année 2016, un montant total de 142,40 €. Compte tenu de sa situation financière, il est proposé d'annuler sa créance de 142,40 €.

Afin de régulariser cette situation,

Je vous propose :

D'ACCORDER une remise gracieuse de 142,40 € et d'annuler ainsi la créance de l'année 2016 de M. LEDOUX Jean-Paul, demeurant 13 route de l'Eglise à Claix, pour un montant de 142,40 €.

DE PROCEDER sur le budget déchets ménagers à une reprise sur provision (7817-812) pour un montant équivalent, soit 172,40 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

22 mai 2019

Affiché le :

22 mai 2019